

Informations précontractuelles et contractuelles

Assurance incapacité de travail Revenu Garanti

Les intérêts des clients au premier plan

L'intermédiaire d'assurance fournit les informations nécessaires sur le produit avant la souscription d'une police d'assurance.

Nous conseillons à nos clients de lire attentivement ces informations.

Informations sur le produit

- 1) Document d'information
- 2) Conditions générales

1) Document d'information

[Document d'information Revenu Garanti](#)

2) Conditions générales

Nouveau contrat :

[Conditions générales Revenu Garanti – F001](#)

Contrat existant:

Se référer aux conditions particulières ou à l'addendum les plus récents du contrat en question.

[Conditions générales Revenu Garanti – F000](#)

[Conditions générales Revenu Garanti – F001](#)